

Cigarettes et tabacs manufacturés: taxes et impôts sur la consommation

1998/0189(CNS) - 20/01/1999

La commission a approuvé la proposition sous réserve de plusieurs amendements demandant à la Commission de présenter un rapport tous les quatre ans plutôt que tous les cinq ans. M. Werner LANGEN (PPE, D) a souligné que la montée de l'évasion fiscale rendait nécessaire une fréquence accrue des rapports.